

DECRET N°2009-556 DU 06 NOVEMBRE 2009

portant nomination du Président et des
membres du Conseil d'Administration du
Centre de Perfectionnement du Personnel des
Entreprises (CPPE).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** le décret n° 2006-268 du 14 juin 2006 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2006-408 du 10 août 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Travail et de la Fonction Publique ;
- Vu** le décret n° 2008-320 du 19 mai 2008 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE) ;
- Sur** proposition du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 07 octobre 2009 ;

D E C R E T E :

Article 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises, les personnes dont les suivent :

- Monsieur Grégoire ZINKPE, représentant du Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- Monsieur Roger SOSSOUHOUNTO, représentant du Ministre chargé des Finances ;
- Monsieur Damien ADJOVI, représentant du Ministre chargé de la Formation Professionnelle ;
- Madame Jeanne-Marie C. HOUESSO, représentante du Ministre chargé de l'Artisanat ;
- Madame Louise SAÏZONOU, représentante du Ministre chargé de l'Industrie ;
- Monsieur Maurice ZANDA, représentant du Conseil National du Patronat du Bénin ;
- Monsieur Richard ZOUNDJIHEKPON, Délégué du Personnel du CPPE.

Article 2 : Monsieur Grégoire ZINKPE est nommé Président du Conseil d'Administration du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises (CPPE).

Article 3 : Les membres du Conseil d'Administration du Centre de Perfectionnement du Personnel des Entreprises sont nommés pour une durée de trois (03) ans renouvelable une seule fois.

Article 4 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature.

Article 5 : Le Ministre du Travail et de la Fonction Publique est chargé de l'application du présent décret et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 06 novembre 2009

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

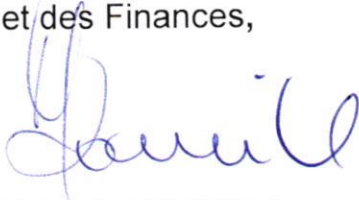
5 13

Le Ministre d'Etat chargé de la Prospective, du Développement,
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination
de l'Action Gouvernementale,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Idriss L. DAOUDA

Le Ministre du Travail
et de la Fonction Publique,



Christophe Kint AGUIAR

AMPLIATIONS : PR6 ; AN 4 ; CS 2 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - HCJ 2 - MECPDEPPCAG 4 - MEF 4 -
- MTFP 4 AUTRES MINISTÈRES 27 - SGG 4 - DGBM - DCF - DGTCP - DGID - DGDDI 5 - BN- DAN
- DLC 3 ; GCONB - DGCST - INSAE 3 - BCP - CSM - CPI - IGAA 4 - UAC - UNIPAR - ENAM -
FADESP 4 - JO 1;